

Blois, le 24 novembre 2016

Objet : amendement du député Marlin sur les radars dans le cadre du PLF 2017

du Monsieur,

Vous m'interpellez au sujet des radars et je vous en remercie. Toutefois je ne saurais vous suivre.

Vous soulignez la hausse récente de la mortalité routière, ce que nous regrettons tous. Chacun s'accorde pour souligner que cette hausse de la mortalité provient en partie du fait que les conducteurs se sont habitués aux dispositifs de sécurité routière. Il convient de noter que grâce aux politiques de sécurité routière mises en place en France, le taux de mortalité routière a tout de même diminué de plus de 55% depuis 2000.

Je ne pense pas que la répression soit le remède principal et unique à l'insécurité routière. Pour autant, elle participe, avec une efficacité qui peut diminuer avec le temps, à la dissuasion de la vitesse excessive. Le lien vitesse/accidentologie me semble, lui, solidement établi.

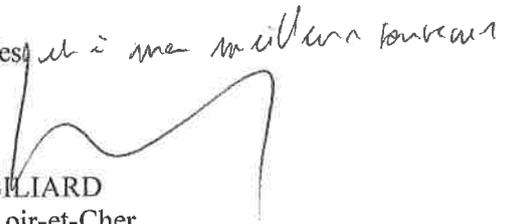
Vous évoquez la prétendue manne financière que représenteraient les radars pour l'Etat. Les amendes liées aux excès de vitesse représentent 708 millions d'euros en 2013. Cette somme n'est rien comparée aux 21 milliards d'euros qu'ont coûté, sur la même période, les accidents de la route. Par ailleurs, la somme provenant des radars est, pour plus de moitié, reversée aux collectivités et à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France pour l'entretien et la réparation des réseaux de transports.

Les dépenses que vous critiquez ne me paraissent donc pas néfastes. Je ne les pense pas inutiles même si elles ne sauraient être la panacée.

Les radars ne sont pas les seuls outils de la politique de sécurité routière. Les nombreuses campagnes de communication et la sensibilisation des élèves durant leur parcours scolaire ont démontré leur efficacité. Mais la vitesse reste un facteur déterminant dans la majorité des accidents. Les radars restent les outils les plus efficaces pour la réguler. Ils ne sont pas installés par hasard mais dans des zones à risque, où la vitesse maximale autorisée n'est pas respectée et avec le souci d'un maillage territorial équilibré. Alors qu'un quart des accidents mortels sont dus à la vitesse, près des nouveaux radars qui ont été installés dans les zones dangereuses le nombre d'accidents graves a diminué de 60%.

Pour toutes ces raisons, je n'ai pas voté pour l'amendement qui visait à supprimer l'article 21 du projet de loi de finances pour 2017.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées *et à mes meilleurs vœux.*


Denys ROBILIARD
Député de Loir-et-Cher